

**RAPPEL DES PLAGES HORAIRES  
POUR DEPOSER LES ECHANTILLONS AU LABORATOIRE**

Les échantillons peuvent être apportés au laboratoire  
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Avant d'apporter les échantillons au laboratoire, contacter les services techniques :  
- pour les analyses des micropolluants organiques et des salmonelles,  
- pour le vendredi après-midi ou pour toute demande spécifique.

## **PROTOCOLE DE PRELEVEMENT D'EAU REALISE PAR LE CLIENT POUR UNE ANALYSE BACTERIOLOGIQUE (PRE.ANA.13 - Version 1.3)**

### **1 - MATERIEL ET CONSOMMABLES NECESSAIRES**

- Thermomètre
- Flambeur
- Lingette désinfectante

### **2 - FLACONNAGE NECESSAIRE**

- Pour l'analyse de type B3 et Potabilité : 1/2 litre stérile contenant 20 mg/l du thiosulfate de sodium
- Pour l'analyse de B3 + Pseudomonas aeruginosa : 1 litre stérile contenant 20 mg/l du thiosulfate de sodium
- Pour l'analyse de salmonelles : 5 litres stériles contenant 20 mg/l du thiosulfate de sodium

### **3 - REALISATION DES PRELEVEMENTS**

- Se désinfecter les mains
- Fermer le robinet
- Désinfecter le robinet à l'aide d'un flambeur ou à l'aide de lingettes désinfectantes
- Laisser le flambeur allumé à 10 cm de l'orifice du robinet pendant tout le temps du prélèvement
- Veiller à ne pas toucher avec les doigts l'intérieur du bouchon
- Faire couler l'eau une minute environ pour refroidir
- Prélever dans le flacon stérile au 4/5 sans rincer et sans faire déborder pour ne pas enlever le thiosulfate contenu dans le flacon stérile après passage rapide à la flamme du goulot des flacons uniquement (l'ouverture des flacons peut être difficile)

Cas particulier : pissette coulant en continu : si la désinfection n'est pas réalisable, prélever l'eau avec le flambeur proche du flacon stérile

### **4 - TRANSPORT DES PRELEVEMENTS**

Sous couvert du froid (glacière et plaques eutectiques)

**Arrivée au laboratoire 8 h au maximum après l'heure du prélèvement**

Document rédigé par : BEB, approuvé par : BV, appliqué le : 28/06/2022  
et diffusé à : R.Q., R.S. EX, GX, R.Ce. EP/ER, R.Ce. GT, secteurs EX PR, GA (SC), GT (SP),  
exemplaires papier supplémentaires : secrétariat clients, secrétariat prélèvements eaux et site internet (ND)